

Projet Gazoduc Les Cèdres proposé par TransCanada

Rencontre des propriétaires

Plan de la présentation



- Objectifs de la présentation
- Promoteur
- Justification du projet
- Projet Gazoduc Les Cèdres
- Processus réglementaire
- Étude d'impact
- Échéancier
- Méthodes de construction et mesures de mitigation
- Mode de compensation
- Période de questions



Objectifs de la présentation



- Présenter le projet dans son ensemble
- Informer/consulter les propriétaires concernés
- Colliger des informations supplémentaires



Profil de TransCanada



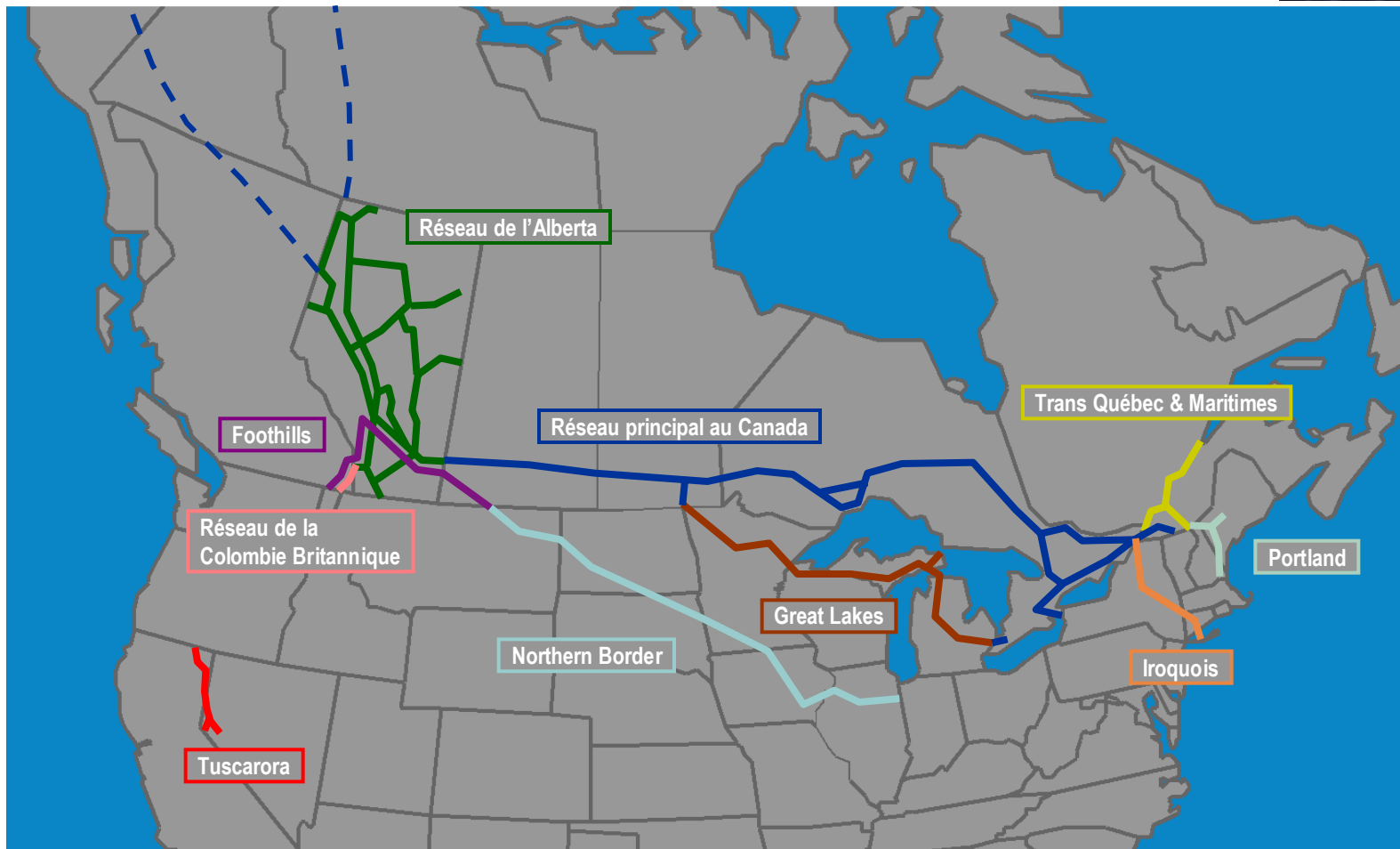
TransCanada est un meneur nord-américain dans l'industrie de l'énergie orienté sur les services énergétiques et de transmission de gaz naturel

39 000 kilomètres de gazoducs transportant la majorité du gaz naturel du Canada

TransCanada possède, contrôle ou construit plus de 4 700 mégawatts de puissance – assez pour rencontrer les besoins d'environ 4,7 millions de familles moyennes



Actifs de transport de gaz naturel



39 000 km de gazoducs détenus en propriété exclusive;
12 Gpi³/jour

TransCanada au Québec



- TransCanada possède et opère 2 stations de compression, 15 stations de mesurage et environ 270 kilomètres de servitudes de gazoduc
- TransCanada possède également Gazoduc TQM conjointement avec Gaz Métro. TQM possède 2 stations de compression, 19 stations de mesurage et 550 kilomètres de servitudes de gazoduc
- TransCanada paie près de 789 000 \$ et TQM paie environ 2,5 millions \$ en taxes de propriété chaque année
- La valeur des infrastructures totales au Québec en 2003 a atteint près de 123 millions \$

TransCanada dans le secteur



- Dans ce secteur, TransCanada possède :
 - une servitude de gazoduc incluant 2 conduites (508 mm et 610 mm)
 - une station de compression à Les Cèdres
 - deux stations de mesurage le long de la servitude.
- Les taxes de propriété en 2003 pour l'ensemble des municipalités touchées dans ce secteur atteignaient près de 230 000 \$.

Engagement de TransCanada



- Être un bon voisin
- Pour TransCanada, être un bon voisin signifie:
 - assurer que l'opération sécuritaire et fiable demeure prioritaire
 - informer les propriétaires et fournir l'opportunité aux voisins de participer
 - assurer que les activités sont entreprises de manière responsable face à l'environnement



Sécurité du pipeline – Conception, construction et opération



- La sécurité est la priorité de TransCanada
- Conception
 - technique de soudure et acier de qualité de haut niveau
 - attention particulière aux traversées de routes, voies ferrés, cours d'eau et aires de population dense
- Construction
 - soudure vérifiée par rayon-X
 - revêtement de la conduite
- Opération
 - protection cathodique
 - suivi des installations

Sécurité du pipeline – Entretien



- Activités clés :
 - patrouilles aériennes
 - inspection du couvert
 - suivi géotechnique
 - essais hydrostatiques
 - inspection interne de la conduite
 - inspection externe
 - entretien des vannes
 - sensibilisation intégrée du public

TransCanada - Programme de sensibilisation du public



- Sensibilisation intégrée du public est un programme appliqué par l'ensemble de la compagnie
- Informer les intervenants de nos opérations, de l'importance du travail sécuritaire près des installations et de notre programme de mesures d'urgence
- Assurer la sécurité de nos voisins par la réduction des possibilités de bris occasionnés par une tierce partie
- Intervenants:
 - propriétaires
 - municipalités
 - entrepreneurs
 - organismes de réponse en cas d'urgence (policier, pompier, ambulancier)



Responsabilité environnementale



- Engagement à construire et exploiter le réseau de manière responsable face à l'environnement
- Minimiser les impacts sur l'environnement
- Travailler avec les résidents pour tenir compte de leurs problématiques et besoins particuliers

Justification du projet



- Répondre à la demande de ses clients
 - Gaz Métro
 - Futur projet de TransCanada Énergie à Bécancour



Projet Gazoduc Les Cèdres



- $\approx 21,3$ kilomètres d'un gazoduc d'un diamètre de 914 mm (36 pouces)
- Gazoduc parallèle à 2 gazoducs existants
- Le gazoduc transporterait du gaz naturel
- Traverse 75 propriétés (52 propriétaires, 5 locataires)
- Croise ≈ 10 routes
- Traverse ≈ 25 cours d'eau (rivières, cours d'eau municipaux et fossés)
- Traverse 6 municipalités et 1 MRC

Plan de localisation – Gazoduc Les Cèdres



Demandes/Autorisations



- TransCanada doit obtenir les autorisations :
 - de l'Office national de l'énergie (ONÉ)
 - du ministère de l'Environnement du Québec (MENV, BAPE)
 - de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

Étude d'impact sur l'environnement



- Une évaluation environnementale est exigée par l'ONÉ et le MENV
- L'évaluation a débuté en mai et sera complétée en octobre 2004
- L'évaluation inclut:
 - les milieux aquatiques
 - l'agroforesterie
 - les espèces à statut particulier
 - l'archéologie, etc.

Évaluation des impacts socio-économiques



- L'évaluation des impacts socio-économiques sera réalisée pour les demandes auprès de l'ONÉ et du MENV
- L'évaluation a débuté en mai et sera complétée en octobre 2004.
- Les éléments considérés dans l'étude d'impact socio-économique inclut:
 - les impacts économiques
 - le développement et l'utilisation des terres
 - les impacts sociaux de la construction et de l'exploitation
 - les impacts sur les infrastructures
 - les services à la communauté

Activités de consultation



La consultation du public est importante pour la planification du projet et nous recherchons votre apport sur le projet proposé de diverses façons incluant:

- Lettres aux intervenants
- Publicité
- Rencontres avec les agents d'autorisation, la MRC, les municipalités, l'UPA, les propriétaires et autres intervenants
- 2 portes ouvertes (printemps et automne 2004)



Prévisions d'échéancier



- Échéancier :
 - Consultation d'avril 2004 à novembre 2004
 - Application auprès du MENV en novembre 2004 et l'ONÉ en janvier 2005
 - Autorisations envisagées pour le début 2006
 - Début de la construction - printemps-été 2006
 - Mise en exploitation du gazoduc en novembre 2006

Méthodes de construction et mesures d'atténuation



Aménagement de l'emprise en milieu boisé



Labour préalable au décapage



Décapage



Emprise décapée



Transport des tuyaux



Disposition des tuyaux



Cintrage des tuyaux



Machine à cintrer



Soudage des tuyaux



Tuyaux assemblés



Tuyaux assemblés



Traversée de cours d'eau



Protection des cultures spécialisées



Clôture pour contrôle du bétail



Buse à la traversée d'un fossé



Contrôle des sédiments de l'eau de tranchée



Excavation de la tranchée



Mise en fouille du tuyau



Cavalier de lestage



Forage horizontal



Inspection interne du tuyau



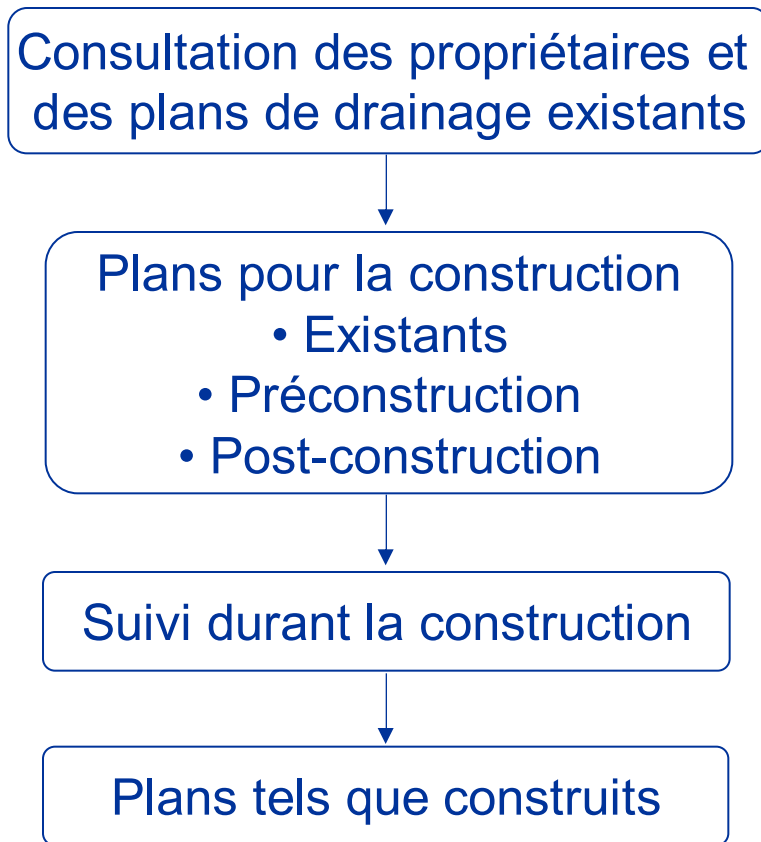
Remblayage du tuyau



Test hydrostatique

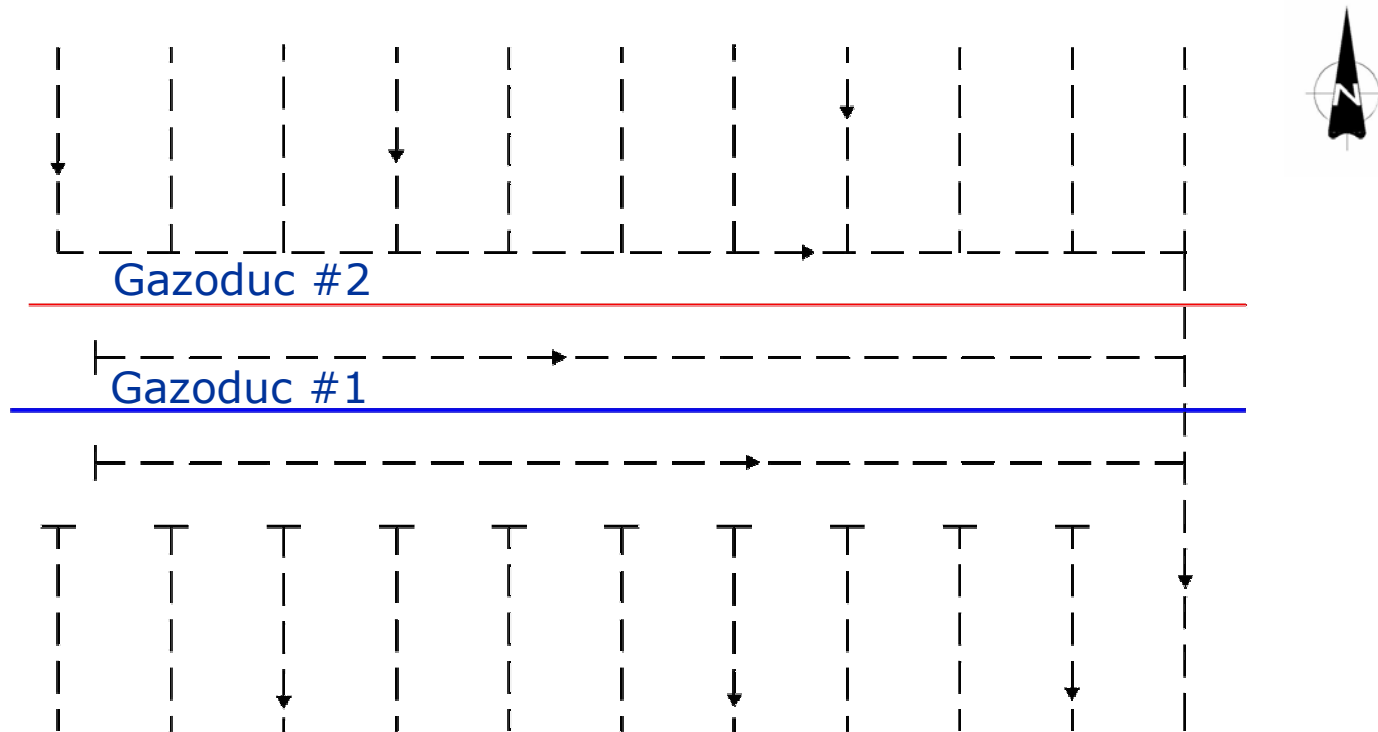


Processus de modification d'un système de drainage souterrain existant



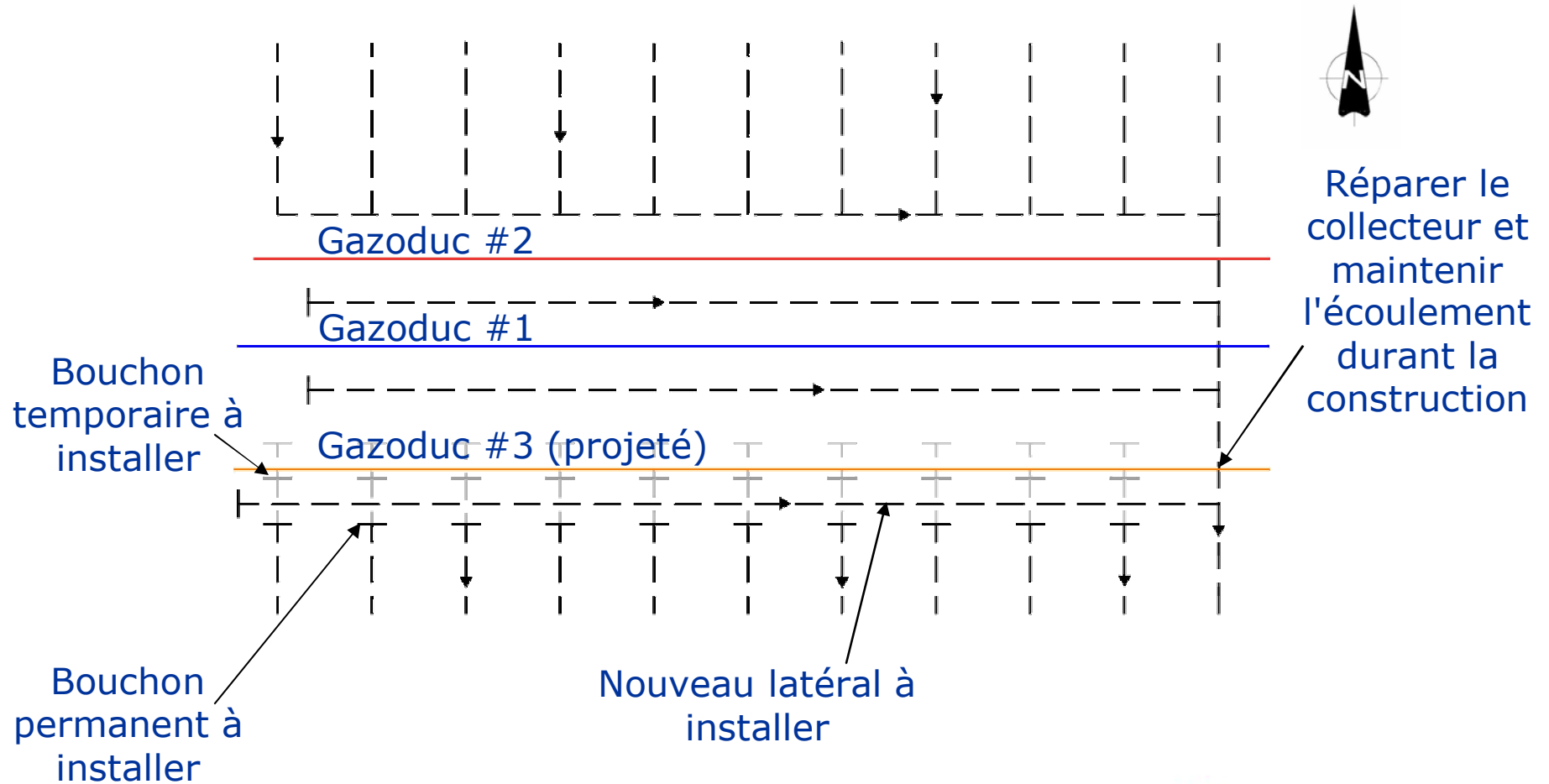
Système de drainage souterrain

Croquis 1: Système existant



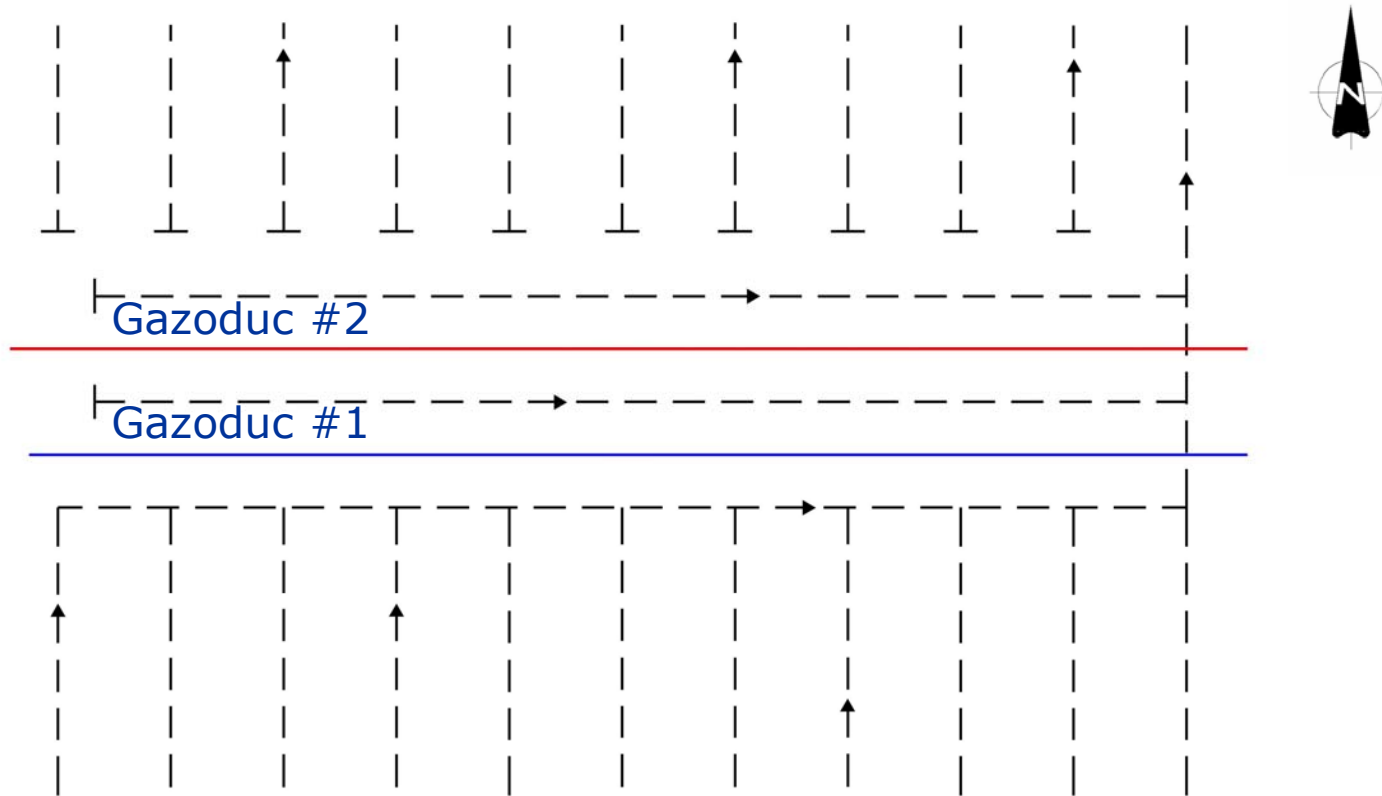
Système de drainage souterrrain

Croquis 1: Système après construction



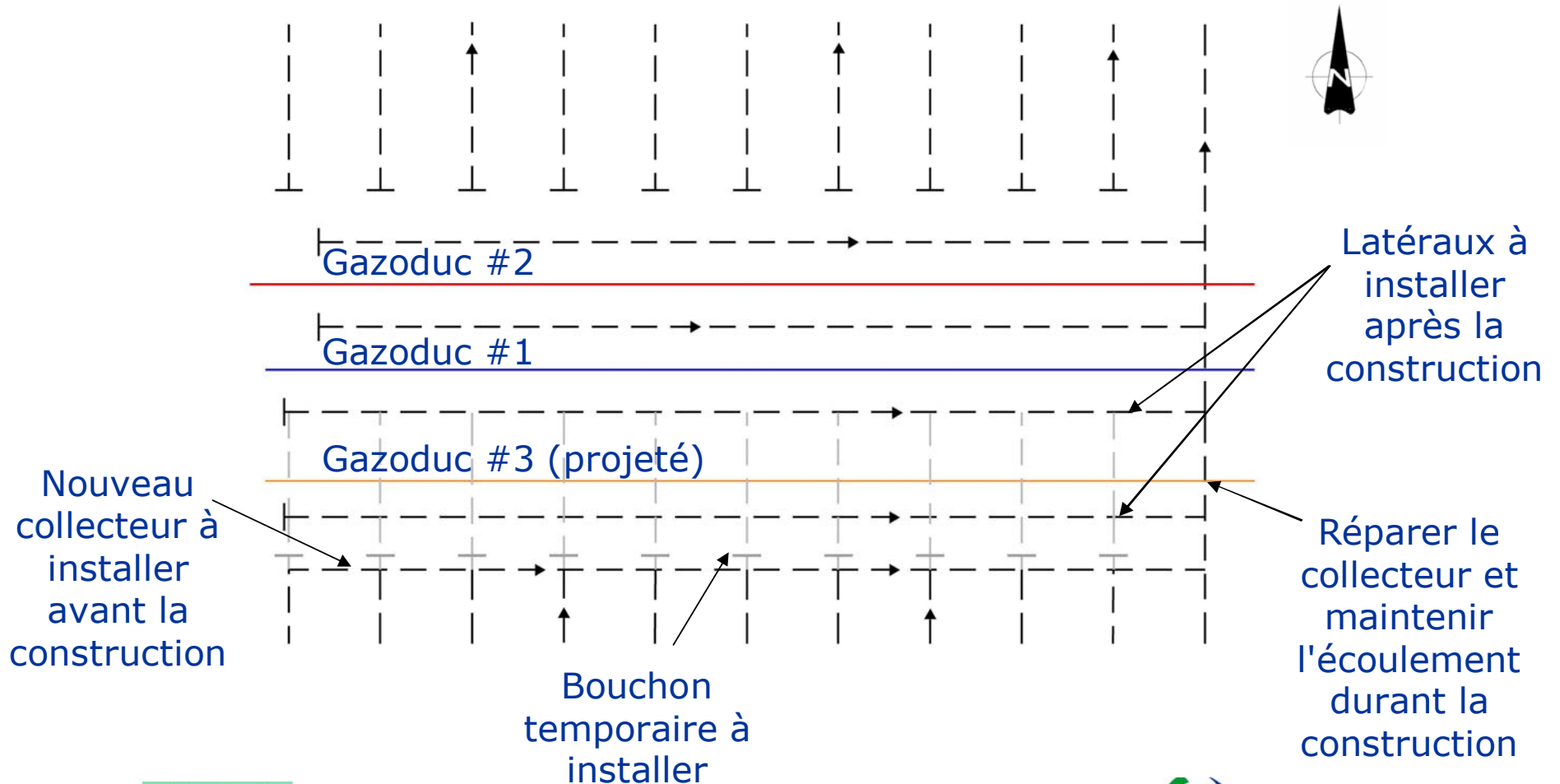
Système de drainage souterrain

Croquis 2: Système existant



Système de drainage souterrrain

Croquis 2: Système après construction



Remise en état du drainage souterrain



Remise en état du drainage souterrain



Installation d'un nouveau drain



Remise en état et contrôle d'érosion d'un cours d'eau



Décompaction par sous-solage



Décompaction par sous-solage



Emprise reprofilée



Remise en place du sol arable



Remise en place du sol arable



Nettoyage de l'emprise



Passage de chisel



Passage de herse à disques



Épierrage mécanique



Épierrage manuel



Emprise reprofilée



Épandage d'engrais chimiques



Vue de l'emprise avant ensemencement



Ensemencement



Vue de l'emprise après ensemencement



Vue de l'emprise un an après les travaux



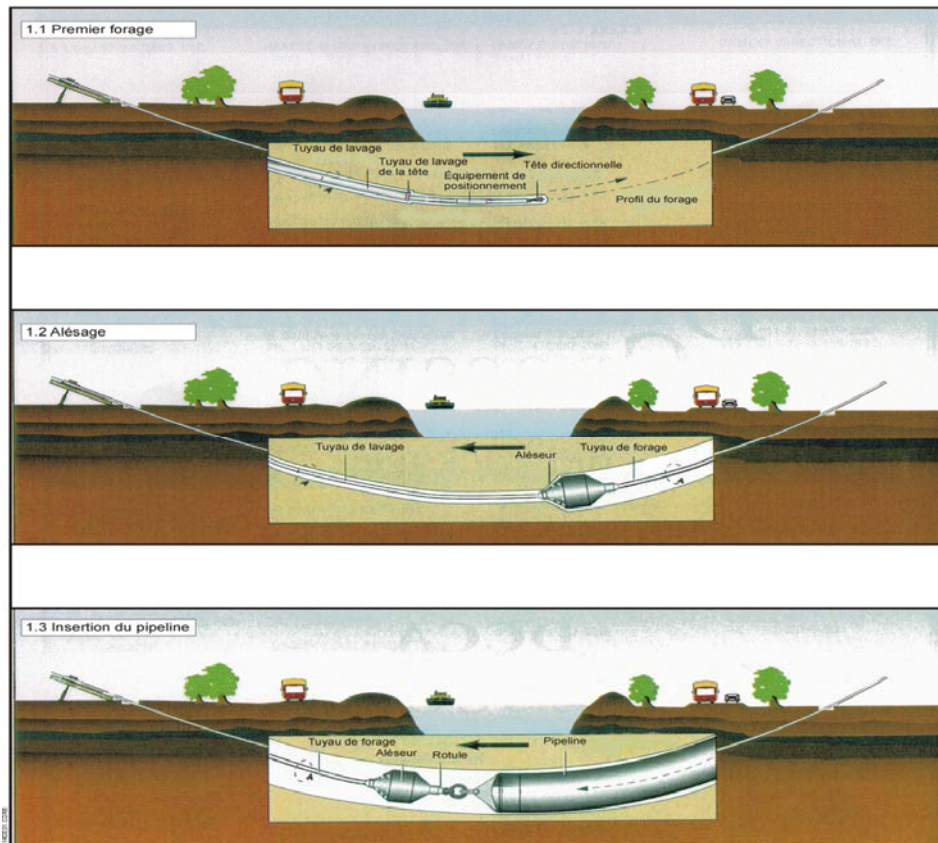
Vanne de sectionnement



Gare de raclage



Forage directionnel



Source: Pipeline Digest Magazine



Mode de compensation en milieu agricole



- Négociations justes et équitables avec les propriétaires
- Compensation basée sur la valeur du marché des terres
- Compensation basée sur la formule reconnue par l'UPA
- Entente de compensation spécifique à chaque propriétaire, en tenant compte de la spécificité de la propriété

Mode de compensation en milieu agricole (suite)



$$C_t = C_1 + C_2 + C_3 + C_4 + C_5 + C_6 + C_7 + C_8 + C_9$$

C_t = indemnité totale payée au propriétaire

C_1 = Compensation pour relevés techniques et arpentage

C_2 = Compensation pour la signature de la convention d'option

C_3 = Compensation pour l'octroi de l'acquisition d'une servitude pour construire, exploiter et entretenir un gazoduc

C_4 = Compensation pour la signature de l'acte de servitude chez le notaire

C_5 = Compensation pour l'octroi de droits de travail sur le terrain adjacent à l'emprise



Mode de compensation en milieu agricole (suite)



$$C_t = C_1 + C_2 + C_3 + C_4 + C_5 + C_6 + C_7 + C_8 + C_9$$

C_t = indemnité totale payée au propriétaire

C_6 = Compensation pour l'implication du propriétaire

C_7 = Compensation pour les pertes et les dommages

C_8 = Compensation pour les inconvénients découlant
de la construction du gazoduc

C_9 = Compensation pour les structures hors sol
(exemple : vanne clôturée)

Merci ...



Des questions ?

La parole est à vous !

